



Le Saint-Siège

**LETTRE DE SA SAINTETÉ PIE XII
À Mgr ALEXANDRE RENARD À L'OCCASION DU 68^e CONGRÈS NATIONAL
DE L'UNION DES ŒUVRES CATHOLIQUES DE FRANCE***

Venerdì, 30 marzo 1956

Notre paternelle sollicitude pour le clergé de France Nous a rendu particulièrement agréable l'annonce du Congrès de pastorale que vous vous apprêtez à présider dans votre ville épiscopale. Prêtres, religieux et militants laïques s'y réuniront nombreux pour étudier, avec l'assistance de plusieurs membres de la hiérarchie, la nécessité et les caractères d'une action pastorale d'ensemble, qui regroupe, pour une œuvre commune, les labeurs et les initiatives de chacun. De grand cœur, Nous bénissons ces travaux et les encourageons.

Il y a trois ans déjà, Nous Nous étions plu à louer « l'effort de lucidité » des catholiques de France et leur souci d'adapter la pastorale aux conditions présentes des villes et des campagnes, grâce à un usage prudent des données de la sociologie. « On cherche, disions-Nous, à voir clair pour agir efficacement ». Qui donc, en effet, peut méconnaître le nombre et la diversité des formes d'apostolat et d'action catholique qui, sous la vigilance des Pasteurs, se sont développées depuis quelques décades dans votre Patrie? Congrès et sessions d'étude ne cessent d'attester cette vitalité; les missions se multiplient, qui, sur la base d'une analyse méthodique et patiente, animent une cité entière ou toute une zone rurale; l'enseignement religieux et la formation spirituelle, la recherche intellectuelle et l'action sociale sont, avec le ministère sacramentel et la vie liturgique, l'objet d'un zèle qui ne connaît point de repos. Et comment ne pas mentionner l'Institution récemment fondée par Nos soins pour faire refleurir la foi et la vie chrétienne dans les régions ou les milieux sociaux qui exigent une action proprement missionnaire? Tant d'efforts difficiles et courageux Nous sont connus: que les prêtres de France les poursuivent avec ardeur et confiance, dans une filiale docilité à ceux que l'Esprit Saint a établis pour régir l'Eglise de Dieu (cfr. Act. 20 28)!

Pour porter tous leurs fruits, de tels efforts requièrent tout d'abord une ferme assise doctrinale et cette charité fraternelle entre prêtres, que Nous recommandions il y a peu de semaines au clergé

romain. Mais, au plan de l'apostolat, qui est celui de votre Congrès, ils requièrent également une judicieuse coordination des ministères dans un cadre d'action suffisamment large. Cette exigence, sans doute, est de tous les temps; elle s'impose cependant davantage à notre époque, non seulement pour remédier au trop petit nombre d'ouvriers apostoliques, mais pour mieux correspondre aussi à la complexité accrue des relations humaines et aux dimensions nouvelles des structures sociales de vie et de travail. Aussi bien, tous les prêtres qui se dépensent dans un secteur donné aimeront-ils considérer leurs fonctions sacerdotales, diverses et complémentaires, comme étant au service d'une seule et même tâche d'Eglise, sous l'autorité de l'Evêque. C'est au chef du diocèse, responsable de tout l'apostolat qui s'y accomplit, qu'il appartient d'apprécier l'ampleur des regroupements de forces souhaitables, d'en définir les conditions et les limites, d'assigner à chacun les objectifs d'action. Il n'est pas douteux au surplus que les paroisses, cellules irremplaçables de la communauté chrétienne, ne soient les premières à bénéficier de cette meilleure coordination. L'heure n'est plus aux efforts isolés et dispersés.

Dans la mesure où l'apostolat est une œuvre commune, le prêtre doit acquérir les qualités, d'ordre spirituel et pastoral, qui sont requises pour l'exercer dans cet esprit. Il aura à cœur notamment de respecter la diversité des ministères et de consentir parfois les sacrifices nécessaires; le souci des ensembles ne lui fera pas perdre de vue l'importance du contact individuel et de la direction des âmes; une juste appréciation des données propres au milieu à évangéliser ne saurait lui faire oublier la souveraine efficacité de l'action de la grâce, la puissance de la Parole de Dieu et la fécondité surnaturelle de la sainteté. Comme le père de famille « qui tire de son trésor des choses nouvelles et des choses anciennes » (*Matth.* 13, 52), l'apôtre d'aujourd'hui doit puiser dans sa foi en l'Eglise un élan toujours jeune pour enrichir d'heureuses initiatives l'action pastorale. en même temps qu'un respect des normes traditionnelles, éprouvées et sanctionnées par l'Autorité hiérarchique.

Le Congrès de Versailles, animé par les dirigeants de l'Union des Œuvres, est déjà, Nous le savons, le fruit d'une longue et fraternelle collaboration entre les divers mouvements de la vie catholique française. Dieu veuille qu'il favorise à l'avenir une fructueuse coordination des efforts apostoliques dans votre pays! C'est avec ce vœu paternel que Nous vous accordons, ainsi qu'à vos collègues de l'épiscopat et à tous Nos chers fils, prêtres, religieux et militants laïques, Notre Bénédiction Apostolique.

Du Vatican, le 30 Mars 1956.

PIUS PP. XII

**Discours et Messages-radio de S.S. Pie XII, XVIII,*

Dix-huitième année de Pontificat, 2 mars 1956 - 1er mars 1957, pp. 881 - 883

Typographie Polyglotte Vaticane

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana